

PROTECTION DE L'ENFANCE

Priorité à la prévention et au soutien à la parentalité



Sommaire

INTRODUCTION	P.4
PRIORITÉ À LA PRÉVENTION ET À LA PARENTALITÉ	P.5
PLACER AUTREMENT : LES MESURES PRISES	P.7
RAPPEL DE L'ENGAGEMENT PASSÉ DU DÉPARTEMENT	P.8
EPNAK	P.10

INTRODUCTION

En 2015, 186,4 millions d'euros étaient consacrés à cette politique, dont 160 millions pour l'hébergement et 25,3 millions pour la prévention. En 2024, le budget alloué à la protection de l'enfance est le seul à avoir progressé en atteignant 329,7 millions d'euros, dont 291,6 millions pour l'hébergement et 38,1 millions pour la prévention. Ce budget permet de protéger plus de 12 000 enfants et d'accompagner des actions concrètes et innovantes.

Malgré cela, le système est à bout de souffle. C'est pourquoi une commission d'enquête parlementaire sur les manquements des politiques publiques de la protection de l'enfance a été confiée à la députée Isabelle Santiago. Parmi ces alertes, la Convention Nationale des Associations de Protection de l'Enfant (CNAPE) a interpellé le Gouvernement après la dissolution, en juillet 2024, en proposant «14 mesures urgentes». Appelant à reconnaître la crise majeure que traverse cette politique publique, la CNAPE demande à agir collectivement «pour entamer le mouvement salutaire qui permettra de sauver notre modèle».

Comme le documentent le Conseil Economique Social et Environnemental (CESE) et la Défenseure des Droits, sauf nécessité avérée, **un enfant ne devrait pas grandir en institution : les mesures de protection doivent rester temporaires et s'inscrire dans une dynamique de parcours et de sorties positives**. Trop souvent, le placement institutionnel est la seule réponse, faute d'un développement suffisant des dispositifs d'accompagnement à domicile ou de recherche de relai au sein du milieu familial de l'enfant. Par ailleurs, selon la Loi Taquet et le rapport du CESE d'octobre 2024, l'accueil à l'aide sociale à l'enfance doit demeurer une étape provisoire d'un parcours qui débouche sur un retour en famille dans des conditions sécurisées, ou sur un départ vers un autre projet de vie correspondant mieux à la situation et aux besoins de l'enfant (accueil chez un tiers, adoption, accès à l'émancipation...).

La responsabilité collective est d'offrir des solutions ajustées et personnalisées à chaque enfant, en privilégiant autant que possible le maintien des liens familiaux.

En Gironde, le choix a été fait de travailler à la réalisation de nombre de ces recommandations et orientations, pour engager le virage de la transformation qui se traduit par un rééquilibrage en faveur des mesures de prévention et de soutien à la parentalité.

Cette nouvelle orientation conduit le Département à décentrer sa façon d'accompagner les enfants en transformant des places d'internat en d'autres types d'accompagnements prenant appui sur les parents ou les tiers présents dans leur environnement. Sauf dans des cas précis de maltraitance condamnables, ces derniers doivent être considérés comme des alliés à mobiliser, disposant de ressources et de compétences contribuant à répondre aux besoins fondamentaux des enfants.

Après des années d'investissements soutenus pour créer de places en Maison d'Enfants à Caractère Social (MECS) et répondre ainsi à l'augmentation des besoins, ces changements suscitent légitimement des interrogations et des débats. Ce projet exigeant mobilise l'ensemble des parties prenantes de l'accompagnement de ces enfants. Cela a des conséquences au sein de la collectivité comme auprès des partenaires associatifs : nouvelles modalités d'intervention, rééquilibrage des dispositifs, évolution des compétences des équipes et des pratiques professionnelles. Le Département en a pleinement conscience mais est convaincu de la nécessité de cette inflexion pour l'intérêt de l'enfant.

PRIORITÉ À LA PRÉVENTION ET AU SOUTIEN À LA PARENTALITÉ

Partout en France, la protection de l'enfance est confrontée à une augmentation et à une complexité des besoins qui se traduisent par un nombre de mesures non exécutées accru et des placements qui durent, faute de suivi et de réponses adéquates. Ce constat national et girondin appelle plus que jamais à une refonte en profondeur des modes d'action pour mieux répondre aux besoins des enfants et de leurs familles. Cette ambition, déjà contenue dans le projet de transformation et de territorialisation de la protection de l'enfance en Gironde, se construit autour du parcours de l'enfant. Elle trouve aujourd'hui un écho singulier dans le contexte budgétaire que connaît la collectivité

12 000

enfants suivis

par le Département en 2024

dont **6 780**

confiés

330 M€

budget consacré à la

protection de l'enfance en 2024

En Gironde, une nouvelle protection de l'enfance s'écrit avec les partenaires de l'Aide sociale à l'enfance

La transformation de la protection de l'enfance repose sur une approche globale et cohérente de la situation de l'enfant, permettant une prise de décision éclairée qui intègre son contexte social et familial avant d'envisager un placement.

Les partenaires (associations gestionnaires et établissements publics) sont parties prenantes de cette transformation. Une nouvelle méthode s'établit avec eux pour construire les solutions et outils adaptés aux territoires. Pour cela, des dialogues ont été initiés et permettent de placer chacun dans sa responsabilité de prévention, de protection et d'accueil.

Le projet pour l'enfant (PPE) joue un rôle central dans cette évolution, en garantissant un accompagnement individualisé et adapté aux besoins de chaque enfant, quel que soit le type de mesure de protection mise en place (milieu ouvert ou placement).

Cette transformation vise également à simplifier les démarches administratives, à réduire les lourdeurs bureaucratiques et replacer l'humain au cœur de l'accompagnement en s'appuyant sur des dispositifs plus adaptés et une meilleure coordination entre les acteurs de la protection de l'enfance.

Une boussole : l'intérêt de l'enfant

Le Département fait de l'intérêt de l'enfant sa priorité et s'attache à préserver autant que possible le lien avec sa famille dans le cadre de la protection de l'enfance. Les mesures de protection doivent rester temporaires et s'inscrire dans un projet construit pour l'enfant, incluant sa famille.

Il est important de rappeler que seuls 20 % des enfants sont placés en raison de maltraitances parentales (comme l'indique la Commission nationale consultative des droits de l'homme, dans son [Avis sur le droit au respect de la vie privée et familiale et les placements d'enfants en France | CNCDH](#)). **Lorsqu'un enfant est en danger, son placement immédiat demeure une priorité absolue.**

Trop souvent, le placement est envisagé comme la première solution lorsqu'un enfant rencontre des difficultés, alors que d'autres approches permettraient de traiter les causes (violence et troubles du comportement dans le milieu familial, précarité des conditions de vie, difficultés éducatives, etc.). Pour répondre pleinement aux besoins fondamentaux des enfants et garantir l'efficacité de la prévention, l'implication coordonnée de tous les acteurs concernés (santé, Education Nationale, etc.) est indispensable.

Le lien avec les parents comme premier repère

Comme le recommande la [Défenseure des Droits dans la décision-cadre publiée en janvier dernier](#), il est important « de préserver les liens noués par l'enfant avant toute mesure de placement » et soumet aux départements « de développer leurs offres d'intervention éducative à domicile [...] afin d'en renforcer la diversification ».

De nombreuses ONG et associations défendent également ce lien primordial, ainsi, ATD Quart Monde identifie dans ses travaux le lien entre la reproduction, de génération en génération, de la rupture avec sa famille et son milieu, et la reproduction de la misère à chaque génération.

Le but est de construire une offre qui se construit plus sur le besoin de l'enfant, en proximité, pour la rendre plus adaptée.

Exemples concrets de transformation :

Sortie de MECS, avec internat scolaire et suivi externalisé

Un adolescent, actuellement accueilli en MECS à plein temps, intégrera un internat scolaire à la rentrée prochaine. Les week-ends et les vacances scolaires seront passés chez ses parents. Le juge a récemment renouvelé son placement tout en augmentant ses droits de visite dans sa famille d'ici là. Ce retour à domicile sera accompagné par la MECS afin d'assurer la continuité de son parcours et de sécuriser à la fois l'enfant et sa famille. L'accompagnement par les professionnels de la MECS et des travailleurs sociaux de l'ASE est essentiel, car un lien de confiance s'est tissé entre eux.

Sortie du CDEF, pour aller vivre chez un membre de sa famille, avec une aide éducative à domicile

Suite au décès brutal de sa mère, une enfant est confiée à une personne de sa famille qui devient sa tutrice. Victime de maltraitances de la part de cette dernière, elle est placée en urgence au Centre Départemental de l'Enfance et de la Famille (CDEF). Son frère majeur revient alors en Gironde et entreprend des démarches, avec l'accompagnement du CDEF, pour être reconnu comme tuteur et de préparer le retour de sa sœur dans les meilleures conditions (scolarité, suivi au CMPEA, positionnement...). Il a saisi le juge des tutelles pour officialiser cette demande.

Conscient de la nécessité d'un soutien dans son nouveau rôle, il est ensuite orienté vers la Maison départementale des solidarités la plus proche afin de solliciter une aide éducative à domicile.

Un travail partenarial avec le Québec

Pour réussir ces dynamiques de parcours plus inclusives, le Québec, avec qui les équipes du Département travaillent, a mené depuis plusieurs années un virage ambitieux vers la prévention à la parentalité.

Les orientations fortes donnent aujourd'hui des résultats conséquents : le passage en institution ne dépasse pas les deux années pour les enfants les plus en danger, le statut des enfants confiés est rapidement abordé à la faveur de l'adoption si la réalité de ces enfants y répond, par exemple.

PLACER AUTREMENT : LES MESURES PRISES

679

assistants familiaux

1/4

des enfants confiés au
Département sont en familles
d'accueil

-23%

de mineurs non accompagnés
accueillis en Gironde en 2024

Le Département repense l'accompagnement des enfants en adaptant leur prise en charge à leur projet de vie. Cela se traduit par la transformation progressive de certaines places d'internat (MECS) en solutions alternatives mieux adaptées à leurs besoins. L'accent est mis sur une prévention renforcée, favorisant le maintien dans le cadre familial lorsque cela est possible.

C'est toute une transformation qui va s'opérer : des places en foyer de plus grande taille vont être supprimées ainsi que des places qui accueilleraient jusqu'à des Mineurs Non Accompagnés (MNA), dont le nombre a fortement décru ces dernières années.

Elles permettront de privilégier la création de places à domicile et en famille d'accueil, des petites structures à taille humaine... Ces ajustements aboutiront, au final, à la création de nouvelles places.

Les priorités sont :

► **développer la prévention au sein des familles grâce à des dispositifs comme l'aide éducative en milieu ouvert**

► **favoriser l'accueil par la famille élargie ou des tiers de confiance**

lorsque ceux-ci sont volontaires et en capacité d'assurer la prise en charge de l'enfant

► **renforcer l'accueil familial**, un effort de recrutement d'assistants familiaux maintenu

Les équipes sont désormais déployées sur les territoires au plus près des enfants et des travailleurs sociaux qui les accompagnent. L'objectif est de renforcer le travail de proximité avec les acteurs locaux et d'apporter une réponse plus adaptée aux situations des enfants et des familles.

L'année 2025, marquera une nouvelle étape en concentrant les moyens sur des actions visant à promouvoir des alternatives au placement institutionnel et du renforcement des interventions permettant de limiter le recours au judiciaire. Ce rééquilibrage en faveur de la prévention prendra plusieurs années mais le chemin est ouvert.

Expérimentation des conférences familiales "immédiates"

"Il faut tout un village pour élever un enfant" proverbe africain

Se basant sur l'expérience du département du Nord, le Département expérimente cette démarche dans le champ de la protection de l'enfance, avec des professionnels volontaires formés. La conférence familiale "immédiate" est une extension exceptionnelle de la conférence familiale réalisée en deux semaines dans le cas où les familles et les enfants font l'objet d'une saisine de l'autorité judiciaire en vue d'un placement familial ou en établissement. Conformément à la loi Taquet, le Département souhaite privilégier la recherche de solutions dans l'entourage de l'enfant pour éviter la mise en œuvre d'un placement. Cette méthode est un des outils des familles pour repositionner leur responsabilité et leur pouvoir d'action, et obtenir des propositions adaptées pour l'enfant.

Le Département organise des rencontres territoriales avec ses partenaires afin d'étendre le réseau d'ambassadeurs des conférences familiales. L'objectif est d'impliquer les acteurs locaux et de les encourager à soutenir cette démarche en faveur des familles du territoire. gironde.fr/conferencesfamiliales

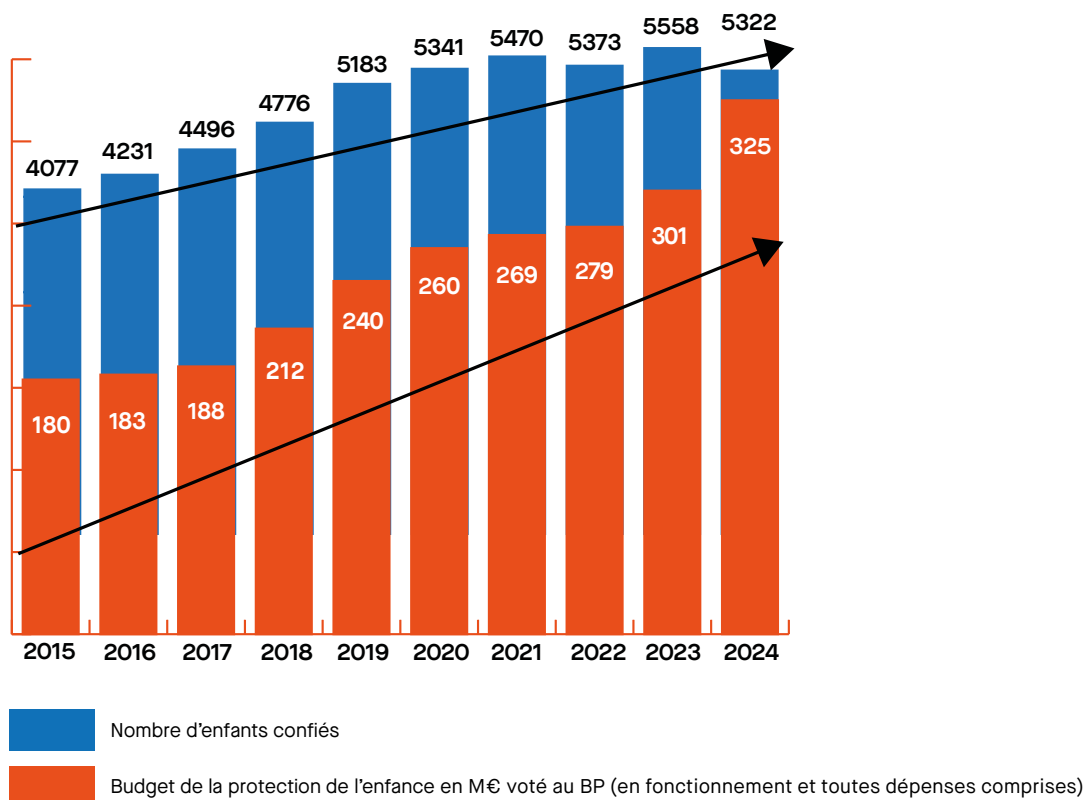
RAPPEL DE L'ENGAGEMENT PASSÉ DU DÉPARTEMENT : PREMIERS PAS VERS LA TRANSFORMATION DE LA PROTECTION DE L'ENFANCE

Entre 2015 et 2024, le budget de la protection de l'enfance a connu une augmentation de 76,8 %, permettant notamment de :

- multiplier les petites structures à taille humaine, afin d'offrir un accompagnement plus individualisé et mieux adapté aux besoins spécifiques de chaque enfant
- répondre à l'augmentation du nombre d'enfants accueillis
- de renforcer le recrutement des familles d'accueil : depuis plusieurs années, le Département mène une campagne de recrutement qui porte aujourd'hui ses fruits et a contribué à redynamiser ce métier.
-

[Devenir assistante ou assistant familial : un témoignage en vidéo](#) sur Gironde.fr

En 2024, le budget alloué à la protection de l'enfance s'est élevé à 330 M€, premier poste de dépenses du Département. Malgré un contexte budgétaire contraint pour l'ensemble de la collectivité, ce secteur est le seul à avoir bénéficié d'une augmentation de ses moyens, illustrant ainsi la priorité qui lui est accordée.



Evolution de l'accueil, l'exemple du centre départemental de l'enfance et de la famille (CDEF) de la Gironde :

Seul établissement du Département assurant l'accueil d'urgence 24h/24 et 365 jours par an, le CDEF a profondément évolué depuis 2017 pour s'adapter aux enjeux de l'aide sociale à l'enfance. Le modèle classique du foyer a laissé place à une organisation à taille humaine, par la création de petites structures, première étape vers la politique de la transformation de la protection de l'enfance initiée par l'exécutif départemental.

Cette transformation a également conduit à la réorganisation des services autour de cinq Maisons départementales, qui assurent une prise en charge adaptée selon la tranche d'âge et les problématiques des enfants accueillis, tout en renforçant la proximité avec les territoires.

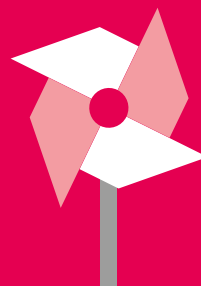
400 places 40 services, plus de 40 métiers et plus de 700 professionnels



Rejoignez-nous !

**Vous avez le sens
de l'engagement
et souhaitez faire
la différence dans
la vie d'un enfant ?**

**Le Département
recrute des assistants
familiaux.**



Département de la Gironde - DiCom - février 2025

Postulez sur :
gironde.fr/assistant-familial



La conférence de presse de présentation de la politique de transformation de la protection de l'enfance du Département du 26 mars 2025 s'est tenue à la MECS Infantastics, à Mérignac, l'une des deux structures de l'EPNAK Sud Nouvelle-Aquitaine qui accueille des enfants confiés au Département. Ces places ont été créées fin 2024 pour l'accueil d'enfants avec des besoins spécifiques nécessitant un accompagnement pluridisciplinaire.

L'EPNAK est un Établissement Public National Médico-Social implanté dans 10 régions métropolitaines et une ultra-marine (Guyane). Il met en œuvre les politiques publiques dans les domaines du handicap, des personnes âgées et de la protection de l'enfance.

L'EPNAK a construit son identité par l'intégration réussie d'autres structures, ce qui l'a conduit à faire évoluer son offre.

L'axe 5 de la feuille de route stratégique de 2023-2025 du directeur général de l'EPNAK, Emmanuel Ronot, réaffirme sa position d'Établissement ressource pour travailler sur des missions complexes tout en garantissant une qualité de services et la sécurité des personnes accompagnées et des professionnels.

Cette feuille de route triennale est issue d'un travail collaboratif avec les professionnels et les personnes accompagnées. Elle est le document qui guide l'action de l'EPNAK sur la période 2023-2025. Les 5 axes sont les suivants :

- ▶ respecter et faire respecter le droit des personnes à décider de leur vie
- ▶ agir en partenariat sur les territoires pour accélérer la société inclusive
- ▶ participer et conduire des projets de recherche et innovation
- ▶ conforter l'EPNAK comme Établissement Public agile, efficient et responsable
- ▶ proposer l'EPNAK comme établissement ressource du secteur de l'autonomie et de l'accompagnement des vulnérabilités

Les chiffres clés de l'EPNAK :

- 106 unités et services
- 4437 places autorisées
- 175 millions de budget
- 200 professionnels (dont 250 agents FPH)
- 6000 personnes accompagnées

Contacts presse

Typhaine Cornacchiari

06 18 18 22 44

typhaine.cornacchiari@gironde.fr

Anne-Gaëlle Mc Nab

06 28 20 65 31

anne-gaelle-mcnab@gironde.fr

Marie-Hélène Popelier

06 22 29 26 72

m.popelier@gironde.fr

Adrien Montiel

06 01 11 07 39

a.montiel@gironde.fr

Site : Gironde.fr

Facebook : Département de la Gironde

gironde.fr

